

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 27 février 2023**

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept février, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 21 février 2023 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire
Messieurs et Mesdames SAENEN Romuald – TAIRA Marylène - LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - FERREN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon – Adjoints
Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre – PLANCKE Dorothee – LAMBERT Gaston - KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - KHELIFA Armelle – CANIVET Bertrand – MARTIN Nuccia - WILLERVAL Aurore –BLANCHARD Perrine (arrivée au point n° 3) - DELCAMBRE Chantal –MORAWIEC Laurent - DEVRED Sylvain – DUCATILLION Béatrice -

Absents ayant donné procuration

Madame AMADEI Corinne à Madame LUCAS Maryline
Monsieur DEFAUQUET Gérald à Monsieur SENEZ Jean Pierre
Monsieur EZAHOUID Mohamed à Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed

Absents :

Madame BLANCHARD Perrine (jusqu'au point n° 2) - Monsieur GOLA Éric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Madame KHELIFA Armelle

MOTION POUR DEFENDRE L'HOPITAL DE DOUAI

Le Conseil municipal,
Sur proposition de l'Association « Mon Hôpital, ma Santé, mon Combat » présidée par Alain BRUNEEL,

A l'unanimité,

Adopte la motion ci-après :

MOTION POUR DEFENDRE L'HOPITAL DE DOUAI

Il aura fallu une pandémie mondiale pour que les responsables des gouvernements qui se sont succédés avouent et reconnaissent l'ampleur de la souffrance du monde hospitalier.

Pourtant, la sonnette d'alarme avait déjà été tirée bien avant. Des voix s'étaient élevées pour réclamer des embauches, des hausses de salaires et des ouvertures de lits.

De plans successifs en Ségur de la santé tous les moyens mis en œuvre sont très loin de répondre aux besoins de santé de nos populations et à ceux des soignants ! La crise est trop profonde, et les mesures sont très largement insuffisantes.

Preuve en est des urgences pédiatriques qui seraient fermées aujourd'hui sans la formidable bataille menée et gagnée pour son maintien.

Ou, encore aujourd'hui la fermeture du service Gastro-entérite contre laquelle nous nous sommes dressés et qui rouvre avec 8 lits le 3 janvier 2023, mais il reste les difficultés dans plusieurs autres services comme la Cardiologie,...

C'est aussi le développement toujours de plus en plus important du Partenariat Public-Privé qui fragilise notre hôpital.

Aujourd'hui, il y a urgence, notre hôpital public, son personnel et ses patients sont en danger.

Le Conseil Municipal de la ville de GUESNAIN, réuni le 27 février 2023, exige :

- L'effacement de la dette de l'Hôpital, comme celle de tous les hôpitaux publics ;
- La stagiairisation des personnels de santé pour qu'ils puissent être titularisés alors qu'ils sont toujours maintenus en CDD ;
- L'amélioration des conditions de vie et de travail des personnels hospitaliers qui étaient applaudis pendant la pandémie et qui sont aujourd'hui méprisés ;
- Des mesures salariales pour fidéliser les médecins et prioriser leur affectation à l'hôpital ;
- Le déclenchement d'une hausse immédiate des salaires et du point d'indice pour rattraper 12 ans de perte de pouvoir d'achat ;
- La majoration des heures de nuit, de dimanches et fériés ;
- La reconnaissance des qualifications ;
- Le déclenchement d'un plan d'urgence pur la formation avec l'augmentation du nombre de places dans les centres de formation et les facultés de médecine ;
- La réouverture à 100 % du service Gastro-entérologie et de tous les lits supprimés dans les autres secteurs.

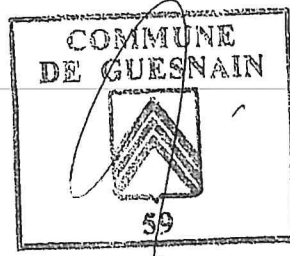
*Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,*

Le Maire,

Maryline LUCAS

Le Secrétaire de séance,

Armelle KHELIFA



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'A. Khelifa', written in a cursive style. The signature is positioned to the right of the official stamp.